

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le douze du mois de septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune d'Olloix, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARC-CHANDEZE, Maire.

Présents : FUSY Dominique, LAFONT Thomas, adjoints, CHAFSEY Claudette, HERITIER Alain, DUSSABY Alexandra, KOZAN Sandrine, BELLARD Béatrice, TRIPEAU Isabelle, conseillers.

Représentés : SMORENBURG Jos et FERRE Myrtille

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Claudette CHAFSEY est nommée secrétaire de séance.

1. Demande de subvention de la réserve parlementaire

Le maire expose à son conseil qu'il est urgent d'entreprendre des travaux de rénovation dans le logement communal « La Cure ».

Ces travaux comprennent le remplacement des huisseries et la réfection de la toiture. Les devis estimatifs s'élèvent à 33 496,43 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'effectuer ces travaux et afin d'optimiser le financement de ce projet, il sollicite un montant de 8 000 € sur les fonds de la réserve parlementaire ainsi que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 30%, pour l'exercice 2015.

2. Organisation pour le déneigement

Le Maire propose qu'une convention soit signée avec un agriculteur de la commune, pour passer la lame en cas de chutes de neige, lorsque l'employé communal est absent.

Les modalités de cette convention restent à définir.

3. Demande de location du Gîte de la Poste

Le gîte a fait l'objet d'une demande de location pour une durée de plusieurs semaines, par Mme Carole PONCELET, qui doit effectuer de gros travaux dans sa maison.

Le Conseil Municipal ne voit pas d'objection à lui louer le gîte.

4. Questions diverses

➤ Protection de la ressource en eau

La Charte d'entretien des espaces publics ci-annexés a été présentée à l'assemblée.

L'objectif de cette charte est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines.

La maîtrise d'ouvrage pour l'adhésion à cette charte au niveau 2, ainsi que l'accompagnement à l'élaboration du plan d'entretien des espaces publics sont délégués au Syndicat Mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon dans le cadre du Contrat Territorial Auzon.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal d'Olloix à l'unanimité :

- Accepte les termes du niveau 2 de cette charte,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer,
- Accepte de réaliser, avec l'accompagnement programmé, le plan d'entretien des espaces publics de la commune,
- Accepte d'en déléguer la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon.

➤ **Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe**

Le maire explique au conseil que l'agent, responsable de l'entretien des locaux de la mairie et du gîte de La Poste est actuellement classé au grade d'adjoint technique territorial de 2e classe.

Cet agent peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique territorial de 1e classe de par son ancienneté. La Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable lors de sa dernière session au vu du tableau d'avancement proposé par l'ancien maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique de 1e classe

➤ **Indemnité pour le comptable**

Vu l'article 97 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor Public chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Monsieur le Maire, expose au conseil que les receveurs municipaux peuvent prétendre au versement par les communes et les établissements publics locaux d'une indemnité annuelle dite « de conseil » soumise aux modalités prévues dans les textes visés ci-dessus.

Le receveur est autorisé à exercer une mission de conseil en matière budgétaire, juridique et financière auprès des communes et de leurs établissements publics. Il n'y est cependant pas tenu. Monsieur Guillaume MARION-BERTHE a déclaré qu'il accepte cette mission de conseil pour l'ensemble des prestations prévues par l'arrêté du 16 décembre 1983.

Le conseil,

Prend acte de l'accord du comptable pour exercer ces missions et décide en conséquence de lui confier l'ensemble desdites missions et de lui allouer, à ce titre, l'indemnité dite « de conseil » au taux de 100 %.

Dit que, sauf délibération contraire, le montant de cette indemnité variera chaque année en fonction de la variation des dépenses budgétaires servant de base de calcul au tarif de cette prestation et que Monsieur Guillaume MARION-BERTHE la percevra tant qu'il restera affecté à son poste, à moins qu'il n'ait fait connaître son souhait de ne plus exercer tout ou partie de ces missions.

➤ **Contribution au SIVOS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2014

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2014

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	657358	SUBV.FONCT. - SIVOS	1 200,00
65	6574	SUBV.FONCT. - ASSOC.& AUTRES PERS.DE DROIT PRIVÉ	94,00
		TOTAL	1 294,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
012	64168	AUTRES	-1 200,00
011	6226	HONORAIRES	-94,00
		TOTAL	-1 294,00

➤ **Subventions aux associations**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2014

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6574	SUBV.FONCT. - ASSOC.& AUTRES PERSONNES.DE DROIT PRIVÉ	906,00
		Total	906,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
77	7713	LIBERALITES RECUES	906,00
		Total	906,00

➤ **Donation de Madame Labaune**

Suite à la donation de 2000 euros de Mme LABAUNE à la commune d'olloix, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner aux associations « Olloisirs » et « Le club des Trois Puy » 500 euros à chacune, sous la condition que cette donation participe à la mise en place d'un projet.

➤ **Budget assainissement : remboursements sur factures antérieures**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget **ASSAINISSEMENT** de l'exercice 2014

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	60,00
		TOTAL	60,00

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2014

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	615		- 60,00
		TOTAL	- 60,00

➤ **Budget eau : remboursements sur factures antérieures**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget **EAU** de l'exercice 2014

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6378	REDEVANCE VERSEE AUX AGENCES DE L'EAU - CONTRE VALEUR	2 480,00
012	621	PERSONNEL EXTERIEURS AU SERVICE	1 000,00
67	673	TITRES ANNULES SUR EXRCICES ANTERIEURS	110,00
		Total	3 590,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
70	7011	EAU	3 590,00
		Total	3 590,00

➤ **Travaux Croix de Loche**

Compte-tenu de l'intervention d'un brise roche, il faut prévoir une augmentation du prix des travaux.

L'achat et l'installation des trois candélabres s'élèvent à 11 000 euros. Ils sont à prévoir au budget 2015.

➤ **Place de la Charreyrade**

Des affaissements de voirie sont observés place de la Charreyrade. Une expertise va être effectuée prochainement pour connaître les responsabilités des entreprises.

➤ **Location Salle du Préau**

Suite aux nuisances sonores, le conseil municipal décide d'autoriser uniquement la location en journée de la salle du Préau aux particuliers.

A partir de 20h00, les lieux devront être laissés libres.

➤ **Logements de la Cure**

Des poêles à bois en fonte vont être installés dans les deux appartements de la Cure.

➤ **Station d'épuration du bourg**

Depuis plusieurs mois, l'EPF-Smaf est en négociations pour acquérir le terrain sur lequel la municipalité souhaite agrandir la station d'épuration du bourg.

Les négociations devraient bientôt aboutir.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2014

➤ Ancien cimetière : cimetière de « La Commanderie »

La municipalité souhaite mettre en place une procédure de reprises de concessions abandonnées et dégradées dans le vieux cimetière. De ce fait une commission « cimetière » a été créée : Philippe MARC-CHANDEZE, Sandrine TRABACH et Isabelle TRIPEAU

➤ Sécurité routière

Certains croisements dans le village sont dangereux.

Le conseil municipal propose donc d'installer des STOP :

- A la sortie du lotissement « le Loup »
- Rue de la Croix de Loche
- Rue de la Cure

➤ Constitution d'une Commission « Voirie » :

Dominique FUSY, Thomas LAFONT, Isabelle TRIPEAU, et Claudette CHAFSEY